

Genève, le 9 septembre 2019

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

**LA QUALITÉ DU TRAVAIL DE RÉVISION DE LA COUR DES COMPTES RECONNUE PAR LE
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES**

La Cour des comptes s'est soumise à un examen externe mené par le Contrôle fédéral des finances (ci-après CdF) en 2019. Cette évaluation a porté sur la révision des comptes 2018 de l'État de Genève par l'unité dédiée, appelée « Prestation révision de la Cour des comptes ». L'examen a porté sur le contrôle de qualité, ainsi que sur l'un des dossiers d'audit. Le CdF a reconnu la qualité des prestations fournies par la Cour, ainsi que celle des rapports, et a confirmé l'implémentation pertinente d'un système de contrôle qualité. Le rapport est librement disponible sur <http://www.cdc-ge.ch>.

La Cour des comptes a la charge de la révision des comptes de l'État de Genève depuis l'exercice 2017 ; l'année 2018 a ainsi été le deuxième exercice de révision.

L'évaluation externe permet de satisfaire aux obligations liées à l'inscription auprès de l'Autorité suisse de Surveillance de la Révision (ci-après ASR). Le CdF a eu accès à toutes les informations relatives à la mission d'audit 2018 et a effectué son analyse de manière indépendante, selon la norme suisse de contrôle qualité (NCQ1) ainsi que le guide d'application Expert Suisse.

Cet examen visait à évaluer de façon objective la pertinence, l'adéquation ainsi que le fonctionnement efficace des politiques et des procédures relatives au système de contrôle qualité des prestations de révision fournies par la Cour des comptes. L'examen réalisé sur la mission de révision des comptes 2018 de l'État a porté sur les aspects suivants :

- Le respect des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables ;
- La conception appropriée ou non du système de contrôle qualité et de sa mise en place effective ;
- La bonne application ou non des politiques et procédures de contrôle qualité de l'unité de révision, de telle sorte que les rapports émis par cette dernière soient appropriés aux circonstances ;
- L'exécution de la révision des états financiers individuels et consolidés de la République et canton de Genève au 31 décembre 2018 (de la prestation d'audit jusqu'à l'établissement du rapport final).

Dans une optique d'amélioration continue, le CdF a émis trois recommandations qui ont toutes été acceptées par la Cour des comptes.

Des rapports de qualité

Il ressort de l'examen effectué que les rapports émis par la Cour des comptes sont de qualité et conformes aux standards professionnels. La clarté des éléments reportés, que ce soit dans l'opinion d'audit, ou dans d'autres rapports tels que le rapport détaillé (à l'intention du Conseil d'État et de la commission des finances) ou la lettre de recommandations (à l'intention du Conseil d'État et de la commission de contrôle de gestion), a aussi été relevée. Les résultats et les conclusions de la révision ont été communiqués de manière claire et précise au comité d'audit, comme au Conseil d'État.

Des procédures d'audit adéquates et conformes aux exigences de la profession

L'unité dispose de collaboratrices et collaborateurs compétents et impliqués, qui produisent un travail de qualité. La revue de la mission a démontré que les révisions sont exécutées de manière efficace, en conformité avec les normes professionnelles et législations applicables.

L'approche d'audit choisie par l'unité est qualifiée de moderne, car orientée sur les risques et basée sur le concept de caractère significatif. Les recommandations émises à la suite de la révision se concentrent sur les risques ou lacunes essentielles et sont considérées comme pertinentes.

En conclusion, le CdF a formulé trois recommandations. Il s'agit :

- D'analyser la possibilité de travailler de manière plus intensive avec le service d'audit interne ;
- D'intensifier la communication avec les personnes responsables au sein des entités auditées ainsi qu'avec le gouvernement afin de s'assurer que les tâches et démarches soient claires et comprises ;
- Et enfin, d'élargir le champ des personnes au sein de la Cour des comptes qui signent une déclaration d'indépendance.

Toutes les recommandations ont été acceptées par la Cour des comptes. Cette dernière tient à remercier le CdF et salue le professionnalisme et la rigueur avec laquelle les travaux ont été menés. Elle constate avec satisfaction que cet examen par les pairs confirme le bien-fondé et la qualité de la révision.

Annexe : le rapport du Contrôle fédéral des finances.

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :

Monsieur François PAYCHÈRE, président de la Cour des comptes

Tél. 022 388 77 90 (le 9 septembre 2019, de 14h à 16h), courriel : francois.paychere@cdc.ge.ch